

Le 19 mars 2024

**Décision de la Présidente n° :
24-2024**

Objet :

Approbation de l'avenant 1 au lot
2 du marché de travaux des rues
Doumer/Chapard/Lésignano à
Chaponost

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Considérant le lot 2 du marché relatif aux travaux d'aménagement de voirie des rues Doumer/Chapard/Lésignano à Chaponost notifié en date du 07/11/202 ;
- Considérant que les adaptations et compléments demandés en cours d'exécution des travaux par la maîtrise d'ouvrage ont augmenté le coût initial affecté aux travaux ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant 1 qui permet d'acter les modifications apportées au cours de l'exécution du chantier et d'augmenter le montant des prestations.

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 288 974,30 €
- Montant TTC : 346 769,16 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 8 698,00 €
- Montant TTC : 10 437,60 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 3,01 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 297 672,30 €
- Montant TTC : 357 206,76 €

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

D'autoriser la Présidente à signer cet avenant et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente,